

HISTOIRE DE TRESORERIE – Episode 2

Les subventions : On a recensé les subventions DETR + DSIL + Fonds verts.

Pour la réhabilitation, on a évalué ces subventions à 220 000 €. Pour la reconstruction à neuf, bien entendu on a pris que la DETR et on a oublié le fond de friche, car l'ancienne trésorerie est considérée comme une friche administrative. On a donc présenté au conseil des chiffres théoriques en faveur de la réhabilitation.

En y regardant de près, les subventions pour une construction à neuf auraient été au alentours de 130 000 €.

Les restes à charges auraient donc été de 370 000 € pour l'ancien bâtiment et 340 000 € pour le nouveau bâtiment, presque équivalent.

Restent les loyers, un bail de 9 ans était prévu pour le Kiné, puis le rachat, il ne s'engage en final que sur 6 ans de bail et pas sur le rachat.

Dans le cas de la réhabilitation, il y a un loyer pour le logement.

Financièrement les deux scénarii se tiennent à 20 000 € près.

Même pas peur, ils choisiront la réhabilitation de l'ancien bâtiment !

Pour les autres épisodes, consulter notre site lessentielcestchampagney.fr

Champagney

La réhabilitation de l'ancienne trésorerie ne fait pas l'unanimité

Le conseil municipal réuni au début du mois est revenu sur la réhabilitation de l'ancienne trésorerie. Lors du conseil municipal du 29 janvier dernier, Roger Kiffer avait demandé qu'on compare au coût de la réhabilitation, son projet qui parlait de la démolition de la trésorerie, un bâtiment qui date des années 50.

Marie-Claire Faivre, maire a donc présenté les deux projets lors du dernier conseil. La réhabilitation qui comprendrait la création d'un cabinet de kinésithérapeutes de 106 m², d'un logement de 120 m² et de communs grands de 25 m² reviendrait à 648 985 €. La création d'un cabinet de kinésithérapeutes neuf (après démolition de la trésorerie) coûterait 567 648 €. Les subventions possibles pour le projet de réhabilitation se monteraient à 216 328 € et le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide aux collectivités territoriales en matière d'investissement serait de 104 000 €. Le loyer mensuel du logement serait de 725 €; celui du cabinet médical de 1 000 €.

Les subventions pour le deuxième projet seraient de 81 000 € et le FCTVA de



La réhabilitation de l'ancienne trésorerie a été choisie par la majorité du conseil. Roger Kiffer proposait sa démolition et la construction d'un cabinet de kinésithérapeutes neuf.

91 000 €, le loyer du cabinet également de 1 000 €.

Roger Kiffer a remarqué que les deux études ont été faites par le même prestataire - Itinéraire Architecture - qui a rendu une étude sans plans mais avec un chiffrage sans surprise, inférieur à la réhabilitation. « Avec les subventions inhérentes, le projet de reconstruction devient bien entendu plus cher ! » et de poursuivre : « Ce bâtiment est une friche administrative et peut bénéficier du fond friche, ce qui n'a pas été pris en considération dans la construction à neuf et aurait diminué de façon importante le reste à charge. » Et Roger Kiffer d'ajouter : « On

se prive de tout le potentiel des terrains qui se trouvent derrière. » Yves Teston a également émis des réserves : « Ce projet est de même grandeur que la chaufferie. Il faut une présentation du contenu. » Et de multiplier les questions : « Quel est l'impact sur nos finances ? On a une vision sur six ans alors que c'est un investissement sur une vingtaine d'années. »

Plusieurs conseillers ont déploré ne pas être suffisamment informés sur la constitution des dossiers. À propos du Power-Point projeté au cours de la séance, l'un s'est exclamé : « On n'a pas vu ça ! ». « On travaille ce dossier depuis 2022 » a répon-

du Mme Faivre. « C'est qui on ? » s'est exclamé Philippe Parisot. « Il y a un problème de méthode » a remarqué David Ranoux.

Marie-Claire Faivre a affirmé que tous les élus étaient informés individuellement de l'avancée des dossiers et a recentré le débat : « Au vu des éléments que j'ai apportés, il est plus facile de réhabiliter que de construire ! »

Finalement, c'est le projet de réhabilitation qui a été choisi par la majorité avec une abstention (Teston) et 8 voix contre (Hottinger, Kiffer, Tetot, Parisot, Ranoux, Ipponich, Hequet, Pheulpin).